



Stationnement

publié le 11/12/2018

Mesdames, messieurs,

En date du 13 novembre 2018, nous avons été interpellé par plusieurs parents concernant le stationnement de la police nationale à cheval sur le trottoir où la signalisation interdit l'arrêt et le stationnement de tout véhicule. Nous avons questionné la police.

Voici la réponse de la police nationale :

La police était ce jour là en mission de sécurité au moment de la rentrée des élèves et ils devaient dans ce cadre veiller à conserver leur véhicule à proximité pour éviter toutes dégradations.

La lutte contre l'insécurité aux abords des établissements scolaires est l'une des priorités de la police de service. Leurs actions répondent à des directives nationales et également à la demande des chefs d'établissements notamment lorsqu'ils déplorent des difficultés récentes aux abords ce qui était le cas du collège Pierre Mendès France.

Nous espérons que nous avons répondu à vos remarques.

Nous restons à votre disposition.

Cordialement,

Les membres du bureau FCPE



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.